**Redressez votre budget s’il dérape[[1]](#footnote-1)**

* Si votre budget est déséquilibré, si votre situation financière se dégrade, cherchez à en comprendre les causes.
* Cherchez également comment vous pourriez augmenter vos ressources[[2]](#footnote-2) et/ou diminuer vos dépenses.
* Imaginez de nouvelles pistes pour acheter mieux, supprimer certaines dépenses non prioritaires.
* Réaménagez vos relations avec votre banquier, notamment en matière de crédit ou de découvert[[3]](#footnote-3).
* Déterminez à quelles conditions vos décisions pourront entrainer des résultats durables. Et si vous ne parvenez pas à redresser la situation, demandez conseil à un travailleur social, à un proche ou à une association spécialisée.

**Pour en savoir plus... cliquez ici**

**Redressez votre budget s’il dérape** (version détaillée)

**1. Situation de crise**

* + - * + La gestion d’un budget est comme la conduite d’un bateau. Durant les périodes de calme, le travail est relativement simple : il consiste pour l’essentiel à faire les manœuvres de routine et à surveiller la météo. Mais si la tempête menace et plus encore si elle est là et que le bateau commence à prendre l’eau, il faut déployer toute son énergie pour le maintenir à flot. Si on ne le fait pas, il risque de couler !
				+ Voici quelques exemples de situations de crise :
* Le budget est devenu fortement déficitaire au moment de la séparation entre Bertrand et Corinne : celle-ci reste seule dans l’appartement avec leurs deux enfants, des charges presqu’inchangées et des ressources divisées par deux ; et au cours des premiers mois qui suivent la séparation, Bertrand ne lui paye que de façon irrégulière la pension alimentaire qu’il doit lui verser.
* Sa situation financière, déficitaire depuis un certain temps, vient de prendre un tour inquiétant : Jean-Pierre, surendetté, est maintenant harcelé par plusieurs agences de recouvrement mandatées par ses créanciers, et sa vie devient intenable.
* Brigitte, 59 ans, vit seule et a perdu son emploi. La probabilité qu’elle en retrouve un autre est très faible. Ses revenus vont diminuer rapidement jusqu’à l’âge de sa retraite et elle n’a pas d’épargne…
* Afin de pouvoir terminer une formation longue qui lui donnera accès à un métier plus intéressant et mieux rémunéré, Malika, 30 ans, a décidé de ne plus travailler qu’à mi-temps pendant un an, et ses revenus vont donc diminuer.
* Bernard et Françoise, 65 et 63 ans, viennent de prendre leur retraite et ont beaucoup de difficulté à adapter leur budget à un niveau de ressources en diminution de près de 35% par rapport au temps où ils étaient l’un et l’autre salariés.
* Les enfants de Karim et Hamida grandissent et entrainent des dépenses croissantes depuis qu’ils ont commencé leurs études supérieures.

**2. Prenez la mesure des dangers[[4]](#footnote-4)**

Lorsque leur situation budgétaire se dégrade sérieusement, de nombreuses personnes en perçoivent rapidement les dangers. Mais souvent l’angoisse les paralyse ou les pousse à faire une fuite en avant dans l’espoir que les choses finissent par s’arranger d’elles-mêmes. Ce qui ne fait qu’aggraver la situation.

Si vous constatez une dégradation de votre budget, votre intérêt évident est au contraire d’analyser au plus vite les dangers qu’un tel événement recèle et les solutions à mettre en œuvre.

Voici quelques questions à vous poser en ce cas :

* De quel montant mon budget est-il déficitaire durant ce mois ?
* Quelles en sont la ou les causes ? Ces causes sont-elles passagères ou durables ?
* Le déficit risque-t-il de se maintenir au cours des prochains mois et/ou des prochaines années, et si oui à quel niveau et jusqu’à quand ?
* Quel pourrait être le montant cumulé du déficit au cours de ces prochains mois ?
* Ai-je une épargne de sécurité et si oui de quel montant ? Pendant combien de temps pourrai-je financer mon déficit budgétaire mensuel avec mon épargne de sécurité ? Combler le déficit en diminuant cette épargne est-il une bonne solution ?
* Quelles conséquences ces difficultés budgétaires auront-elles sur la situation de mon patrimoine ? Diminution de mon épargne ? Augmentation de mes crédits ? Jusqu’où ?
* Quels sont les dangers de cette situation : difficultés accrues pour redresser la situation ultérieurement ? Entrée dans le surendettement ? Autres ?
* Quelles conséquences probables pour ma propre vie ? Et éventuellement pour celle de ma famille ?
* Quelle est l’amplitude du redressement à faire ? De quel montant devrais-je diminuer mes charges ou trouver de nouvelles ressources pour retrouver un budget équilibré ?
* Que devrais-je faire pour mettre fin à ces déficits rapidement ?

**3. Prenez le taureau par les cornes**

Si la situation se révèle effectivement dangereuse, prenez-là au sérieux, et attaquez-vous rapidement à son redressement. Plus la situation est « traitée » tôt, et plus il sera possible de la redresser.

Comment faire ?

* Observez la situation avec recul et tentez de garder la tête froide : si des sentiments d’angoisse, ou même de honte ou de culpabilité ont tendance à vous envahir, essayez de les chasser car ils pourraient vous pousser vers de mauvaises solutions… ou vous inviter à ne rien faire !
* Si vous vivez en famille, informez-en votre conjoint, et si possible vos enfants ayant une maturité suffisante, selon des formes à trouver avec prudence. L’enjeu est double :
	+ Éviter de garder secret un événement qui, pour être traité avec succès, doit être connu de tous
	+ Obtenir de chacun qu’il contribue au redressement :
		- En donnant son point de vue sur les pistes de solution possibles
		- En prenant sa part concrète dans le travail de redressement.

**4. Faites-vous conseiller**

Redresser votre budget peut vous inciter à recourir à des solutions relativement complexes ou risquées, sur lesquelles l’avis d’une personne extérieure peut être précieux.

Vous pouvez consulter un assistant de travail social, une association spécialisée ou encore un cousin ou une voisine en qui vous avez confiance et qui travaille par exemple dans une banque, dans un cabinet d’expert-comptable ou chez un notaire.

Cet accompagnant peut vous aider de trois façons au moins :

* Vous aider, par son écoute et ses questions, à mieux analyser votre situation ;
* Vous suggérer certaines solutions auxquelles vous n’auriez peut-être pas pensé ou vous mettre en garde contre ce qui pourrait se révéler une fausse bonne idée ;
* Vous encourager à poursuivre le travail de redressement.

Pour parler de sa situation financière fragile à une tierce personne, il faut souvent briser une sorte de mur imaginaire qui semble nous l’interdire, à cause d’un sentiment de pudeur ou de honte bien compréhensible.

Si vous réussissez à contourner ce mur, vous découvrirez après coup que :

* C’est très confortable de parler de son budget avec une tierce personne, si vous savez lui faire confiance
* Les personnes qui se battent jour après jour avec un budget très fragile sont malheureusement nombreuses, et il n’y a donc rien de honteux à en faire partie.
1. **Mettez en œuvre un plan concret de redressement**

 **5.1. Explorez différentes mesures de redressement possibles**

* Cherchez à supprimer la source du déficit
	+ En imaginant comment vous pourriez augmenter vos ressources
	+ En recherchant quelles dépenses vous pourriez diminuer ou supprimer
		- * Soyez inventifs, n’hésitez pas à remettre en cause des habitudes anciennes
* Faites l’inventaire de vos droits financiers et faites-les valoir. Là encore, la consultation d’un travailleur social est souvent indispensable
* Informez-vous sur l’opportunité de déposer un dossier de surendettement : si votre endettement était déjà relativement élevé avant la dégradation récente de votre budget, il risque maintenant de se transformer en un surendettement incontestable. Si tel est le cas, votre intérêt est de déposer un dossier auprès de la Banque de France
	+ - * Ne procédez pas à un « rachat de crédit » sans avoir comparé ses avantages et ses inconvénients avec ceux du dépôt d’un dossier de surendettement auprès de la Banque de France : ce dernier constitue souvent, et de loin, la solution la plus avantageuse pour retrouver une situation financière saine
* Réfléchissez à l’hypothèse de vendre un bien qui vous appartient s’il a une assez bonne valeur marchande et si vous n’en avez pas vraiment besoin (par exemple une automobile que vous utilisez peu, ou un terrain à bâtir reçu en héritage sur lequel vous n’avez aucun projet). De telles mesures peuvent apparaître à première vue radicales, mais se révéler ensuite pertinentes et de bon sens.

**5.2. Définissez un plan de redressement cohérent**

* + - * + Ce plan doit être suffisant pour rétablir durablement une situation financière saine. Votre objectif prioritaire sera donc de :
* Redresser votre budget aussi rapidement que possible pour qu’il redevienne excédentaire durant quelques années
* Reconstituer un patrimoine net positif et au moins une épargne de précaution suffisante.

Parmi les moyens de redressement dont vous avez fait l’inventaire ci-dessus :

* Choisissez ceux qui vous semblent les plus cohérents et les plus supportables
* Si vous vivez en famille, associez les autres membres à ce choix
* Négociez avec eux jusqu’à trouver un accord qui engage solidairement et sans réserve les plus influents d’entre eux
	+ - * + Fixez-vous des objectifs réalistes, qui soient à votre portée
				+ Si vous partez d’une situation dégradée ou très dégradée, et si vous avez de grandes ambitions d’amélioration, fixez-vous non seulement un objectif final mais également *des objectifs intermédiaires :* lorsqu’on veut aller loin, il est utile de prévoir des étapes pour souffler un peu et pour faire le point.
				+ Concentrez-vous sur un ou deux points essentiels et tenez-les solidement plutôt que vous fixer de trop nombreux objectifs au risque de vous disperser
* Donnez une consistance visible et officielle à ce plan de redressement.

**5.3. Mettez-le en œuvre**

* Commencez à le mettre en œuvre en y associant, chacun à sa façon, les membres de votre famille
* Faites régulièrement le point avec eux sur les résultats obtenus par rapport à ceux que vous avez fixés dans le plan
* Faites les corrections si celles-ci s’avèrent nécessaires.
	+ - * Ne contractez pas de nouveaux crédits
			* Si votre banque vous a accordé une autorisation de découvert, et si votre compte bancaire est souvent débiteur : réduisez aussi rapidement que possible le nombre de jours où votre compte est débiteur, ne vous autorisez que de plus en plus exceptionnellement à utiliser cette autorisation de découvert, et demandez fermement à votre banque de réduire progressivement le montant de votre découvert autorisé
			* Reconstituez progressivement une épargne de sécurité, d’abord d’un montant représentant environ deux fois celui de vos ressources mensuelles puis, si vous avez réussi cette première étape, quatre à six fois ce montant. A noter que, tout comme la diminution du recours au compte débiteur, cette constitution d’une épargne de précaution suppose que votre budget mensuel soit excédentaire.
			* Persévérez, n’abandonnez pas la partie si vous avez des passages à vide : de telles pannes de motivation sont normales. Faites une pause pas trop longue en attendant que la motivation revienne, ou faites-vous aider par un tiers (cf. supra)
			* Écrivez : dans certains cas, mettre en œuvre un plan de redressement est une aventure à multiples rebondissements. Même si vous n’avez pas de dons particuliers pour l’écriture, il peut être utile pour vous de tenir un journal de bord, même très léger - quelques mots par-ci ou quelques phrases par-là.

Votre intérêt est de garder des traces de votre situation de départ, puis des péripéties (victoires et déboires) que vous avez vécues tout au long de votre action de redressement. Vous le relirez ensuite avec intérêt et ce journal peut vous aider à ne pas abandonner la partie en route !

Commentaires

* Toute remise en cause envisagée n’est dans un premier temps qu’une hypothèse :
	+ Avant de la mettre éventuellement en œuvre, évaluez sa « faisabilité », ses avantages et ses inconvénients, tant du point de vue purement budgétaire que sur votre vie ou sur celle de votre famille ;
	+ Si telle ou telle mesure apparaît humainement « coûteuse », ne décidez de la mettre en œuvre que si votre situation financière nécessite vraiment des mesures de redressement ;
	+ Choisissez de préférence des mesures sur lesquelles vous pouvez ultérieurement revenir en cas de retour à une situation budgétaire ou financière satisfaisante.
* La « remise en ordre » d’un budget nécessite parfois beaucoup de lucidité et de courage, y compris celui de remettre en cause l’équilibre des échanges affectifs que l’on entretien avec des personnes qui nous sont très proches.
* En contrepartie, elle peut dans certains cas conduire à un assainissement significatif de notre vie sociale et psychique !
1. Ami lecteur, nous vous souhaitons de ne jamais avoir de budget qui dérape, et donc de ne pas avoir à mettre en œuvre les recommandations qui suivent. Mais en matière d’argent, se préparer au pire est souvent une bonne façon de l’éviter ! [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour redresser un budget déficitaire, on pense naturellement à diminuer certaines dépenses, ce qui est souvent nécessaire, mais on pense trop peu souvent à augmenter ses ressources (en faisant valoir ses droits, en vendant des objets inutiles, en fournissant certains services à ses proches, etc.) [↑](#footnote-ref-2)
3. Il existe d’excellents livres sur ce thème : Comment augmenter mes ressources sans me tuer au travail et comment diminuer mes dépenses sans me priver de choses essentielles ? [↑](#footnote-ref-3)
4. Tous ces titres formulés à l’impératif sont évidemment à lire comme des suggestions amicales et non comme des impératifs : l’auteur de ces lignes est bien conscient que, dans de telles situations, il n’est jamais simple de mettre en œuvre telle ou telle solution qui, de l’extérieur, pourrait apparaître comme un conseil de bon sens... [↑](#footnote-ref-4)